

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, que :

Le 6 juillet 2026 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur l'immeuble situé au 3084 rue du Parc Pagé, identifié au cadastre du Québec par le lot numéro 5 157 545.

La dérogation mineure vise à permettre :

- l'implantation de la maison mobile à une distance moindre que la marge de recul avant minimale prescrite de 4,5 mètres, soit 3,21 mètres, ainsi qu'à une distance moindre que la marge de recul latérale minimale prescrite de 2 mètres, soit 1,74 mètre;
- l'implantation du garage et de l'abri à bois à une distance moindre que la marge de recul latérale minimale prescrite de 1 mètre, soit 0,52 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 16 JUIN 2026.

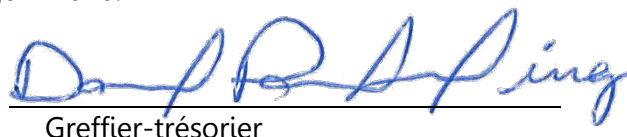


Daniel Painchaud, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 16 juin, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 juin 2026.



Greffier-trésorier